

LA CAMPAGNE DE 1946-1947

Sommaire

Grâce à de meilleures récoltes en Europe, le problème de l'alimentation de 1946-1947, bien que sérieux, sera moins grave qu'en 1945-1946. L'augmentation de la production de grain en Europe est, en partie, contre-balançée par les réductions importantes du volume de blé disponible pour l'exportation au Canada et aux Etats-Unis durant la campagne actuelle. Il devra s'écouler encore un certain temps avant que plusieurs millions de personnes soient rassurées du côté des vivres. Alors que la production mondiale de blé se rapproche étroitement en 1946 des niveaux d'avant-guerre, la situation, une deuxième année consécutive, n'en sera pas moins incertaine pour plusieurs pays durant les mois d'hiver et la période critique de mars, avril, mai et juin 1947. Il n'y a nulle part au monde de stocks de blé assez importants pour adoucir la transition entre les années de récolte 1945-1946 et 1946-1947, en partie à cause de l'immense effort international accompli en 1945-1946 pour soulager la famine. Cet effort a laissé les réserves dans les pays d'importation comme dans les pays d'exportation à des niveaux dangereusement bas et les récoltes de 1946 passent à la consommation dès qu'elles sont disponibles.

Programme de production de 1946-1947

Blé.—Le 30 juillet 1946, l'hon. James A. MacKinnon, ministre du Commerce, faisait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

“Comme le sait la Chambre, on appelle depuis quelque temps l'attention du Gouvernement sur la question d'une politique du blé pour l'Ouest canadien. Le contrat relatif à la vente du blé, conclu entre le Royaume-Uni et le Canada le 24 juillet et annoncé à la Chambre le 25 juillet, constitue un important élément de cette nouvelle politique destinée aux producteurs de blé de l'Ouest et que je désire expliquer dans le moment. En vertu de ce contrat, nous sommes assurés d'un marché pour une partie considérable des quatre prochaines récoltes de blé de l'Ouest et ce, à des prix déterminés. Ce facteur, ainsi que la pénurie continue de denrées et des prix élevés du blé faisant concurrence au nôtre, font que je suis en mesure de me montrer plus généreux à l'égard des producteurs de blé que je ne l'avais déjà donné à entendre à la Chambre, le 20 mars 1946. A ce moment-là, j'ai annoncé que le blé de la récolte 1946-1947, continuerait de se vendre au prix initial de \$1.25 le boisseau dans le cas du blé n° 1 du Nord, en entrepôt à Fort-William-Port-Arthur ou à Vancouver.

En vertu de la nouvelle politique, le prix initial sera de \$1.35 le boisseau, dans le cas du blé n° 1 du Nord, en entrepôt à Fort-William-Port-Arthur ou à Vancouver; ce prix sera celui de tout le blé livré à la Commission canadienne du blé au cours de la période quinquennale qui s'étend du 1er août 1945 au 31 juillet 1950. Les livraisons de 1945-1946, effectuées au prix initial de \$1.25, seront ramenées au prix de \$1.35, en versant 10c. par boisseau pour toutes les catégories.

Comme on l'a annoncé à la Chambre, le versement d'une participation d'environ 12c. le boisseau sur la récolte de 1943 est commencé. Cette participation sera suivie d'une autre sur la récolte de 1944 dont la vente est avancée au point où il m'est possible d'annoncer que la participation s'élèvera à plus de 16c. le boisseau. Une fois effectué le versement de 10c. sur la récolte de 1945, pour ramener le paiement initial à \$1.35 le boisseau, nous nous proposons de verser le surplus de bénéfices provenant de cette récolte à une caisse commune de cinq ans, à l'égard des récoltes de 1946, 1947, 1948 et 1949. Les certificats de participation seront émis de la façon ordinaire, mais le versement de ces certificats ne se fera qu'à la fin de la période de cinq ans se terminant le 31 juillet 1950. En d'autres termes, les livraisons des récoltes des cinq années seront mises en commun, le prix initial de \$1.35 sera le même au cours de toute cette période et les excédents de bénéfices résultant de la vente de ces récoltes constitueront les versements de participation.

Pour ce qui est des livraisons, il n'y avait aucune restriction quant à celles de 1945-1946, et le Gouvernement a l'intention de demander à la Commission canadienne du